

Il s'est tenu le 21/05/2010, les AGO et AGE de la société SIMPAR, au siège de l'IACE aux berges du lac. Cette assemblée a été animée par les PDG de la société M. Mohamed JEBALI. L'AGO a vu la lecture du rapport du conseil d'administration aux différents actionnaires et la répartition des résultats de l'exercice clos. Tandis que l'AGE a décidé l'augmentation du capital de la société par incorporation de réserves ainsi que la modification des statuts conformément à la réglementation en vigueur.

L'année 2009, a été une bonne année pour le leader de la promotion immobilière en Tunisie, avec un chiffre d'affaires en progression de 35% (20,7MD). La société a vu ses revenus de participations augmenter de 8% en atteignant 0,94MD au 31/12/2009, contre 0,87MD à la même date en 2008. Malgré la baisse de 2points du taux (EBE/CA), la société a enregistré une importante performance au niveau de son résultat net qui a atteint 3,7MD contre 2,5MD en 2008, soit +44%. La SIMPAR a consolidé son stock de terrain, par l'acquisition en 2009 d'un lot de terrain d'une superficie de 2 011m² situé au lotissement les jardins d'El Menzah de l'AFH, destiné à la réalisation d'équipements et logements collectifs de haut standing. Suite à cette acquisition, le stock total de terrains au 31/12/2009, s'élève à 46 370m² dont la valeur globale nette est de 10,7MD (ceci, outre 4 terrains en cours d'édification à la date de l'assemblée et qui représentent 8 projets). Il est à signaler que ce stock important, représente des garanties consistantes quant à la pérennité de la société et la continuité de l'exploitation.

Le résultat consolidé du groupe, a enregistré une augmentation de 16,54% (6,8MD). La SIMPAR et la société ESSOUKNA, ont participé à ce résultat respectivement à hauteur de 3,2MD et 3,1MD.

L'AGO a décidé de distribuer un dividende de 1,750D au titre de l'exercice 2009, qui sera disponible à partir du 1^{er} juillet 2010.

Par ailleurs, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social de la société de 500mD, pour le porter à 4000mD. Cette augmentation sera réalisée par incorporation de réserves extraordinaires et la distribution d'actions gratuites aux anciens actionnaires avec une parité d'une action nouvelle gratuite pour sept actions anciennes (1/7). Cette augmentation sera effectuée à partir du 1^{er} juillet 2010 et les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 01/07/2010.